



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCATION

06/06/2024

DATE D’AFFICHAGE

06/06/2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE	23
PRESENTS	15
VOTANTS	19

N° 2024-057-21

L’an deux mille vingt-quatre,
le Mardi onze Juin à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck PERO, Maire
Etaient présents :

Franck PERO, Anne COUPLEZ, Nicolas ROBIN, Séverine VINCENDEAU, Jérémy MESSAOUDI, Isabelle AMARIGLIO, Pierre ARMAND, Joseph MASSARD, Jean-Pierre LONCQ, Sylvie BERNARD-MUZE, Martine BOLIN-SIMIAN, Ingrid DUPUIS, Xavier SIBILLE, Camille FLEURY et Christian ROERO.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents avec pouvoir :

Mylène BEYAERT, a donné procuration à Ingrid DUPUIS,
Sandrine VENTRE, a donné procuration à Franck PERO,
Frédéric GUARCH-FERRER, a donné procuration à Jérémy MESSAOUDI,
Béranger MARTIN, a donné procuration à Pierre ARMAND.

Absents :

Daniel RATAJCZAK, Cynthia RENAUDIER-HOLOTA, Patrick BERNARD et Patrick GAZAN.

OBJET :

FACTURATION DE BRANCHEMENTS AEP ET EU

Monsieur le Maire expose à l’Assemblée, que dans le cadre des travaux communaux de réaménagement du cœur du village, des prestations ont été réalisées concernant des demandes de raccordement à l’eau potable (AEP) ou aux eaux usées (EU) :

- Raccordement AEP, 15 rue Jean Jaurès, pour un montant de 800,49 €
- Raccordement AEP, 20 rue Emile Combes, de 2100,00 €
- Raccordement EU, 20 rue Emile Combes, de 1 386,00 €
- Raccordement EU, 71 Bis rue Henri Fabre, de 1 386,00 €

Le Maire propose de prendre acte de ces raccordements et de le charger de prendre tous les engagements concernant ces prestations et l’émission des titres de recettes auprès des propriétaires des immeubles concernés.

.../...

.../...

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1/ de prendre acte de ces raccordements à l'eau potable (AEP) ou aux eaux usées (EU) :

- Raccordement AEP, 15 rue Jean Jaurès, pour un montant de 800,49 €
- Raccordement AEP, 20 rue Emile Combes, de 2100,00 €
- Raccordement EU, 20 rue Emile Combes, de 1 386,00 €
- Raccordement EU, 71 Bis rue Henri Fabre, de 1 386,00 €

2/ de charger le Maire de prendre tous les engagements concernant ces prestations et l'émission des titres de recettes auprès des propriétaires des immeubles concernés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Suivent les signatures

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission et de la publication le 15 Juillet 2024.

Le Maire,

